

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Permanences d'accueil, d'écoute et d'accompagnement

Une juriste et référente « Violence Conjugale » recevra toutes personnes en recherche de soutien, notamment juridique : « *mon travail consiste à écouter, à présenter les démarches possibles, orienter et accompagner les femmes qui le souhaitent pour qu'elles puissent trouver une issue à la situation de violence et cheminer vers leur autonomie et leur reconstruction* ».

Domaines d'intervention :

- Accès au droit
- Aide aux femmes victimes de violences sexistes
- Hébergement et mise à l'abri
- Soutien à la parentalité
- Accompagnement sur les volets de la sexualité et de la santé
- Emploi, insertion, formation et création d'entreprise



Un numéro national dédié aux femmes victimes de violence accessible 24h/24 et 7 jours sur 7 : le 3919

Permanences GRATUITES ouvertes à toutes à tous au sein de l'Espace France Services :

- A Montfort-en-Chalosse : 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 14h à 17h
- A Mugron : 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 9h à 12h

Prise de RDV obligatoire au 05 58 46 41 43 ou sur info@cidfflandes.fr

INFO DROITS : permanences à destination des parents employeurs et assistants maternels

Le Relais Petite Enfance Terres de Chalosse a été retenu dans le cadre d'un appel à projet MSA pour la mise en place de permanences afin d'obtenir de l'information juridique.

Info Droits, association régionale est une structure d'aide à l'accès aux droits pour tous animée par des juristes généralistes au moins titulaire d'une maîtrise en droit. Ils ne sont pas habilités au conseil. Ils ne peuvent pas rédiger d'actes ou vous représenter en justice.

Permanences GRATUITES au sein de l'Espace France Services :

- A Montfort-en-Chalosse le mardi 12 septembre
- A Mugron le mardi 28 novembre

Prise de RDV obligatoire au 05 56 45 25 21



PAIEMENT DE PROXIMITE CHEZ VOTRE BURALISTE



La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire. Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes.

A Montfort : Bar du commerce – 77 Avenue Foch

A Mugron : Tabac Presse l'ovale – 6 Rue de la République